

PIECES OBLIGATOIRES À REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

RESERVEE AVAN

Enregistré

N° Licence :

Ce bulletin
La Cotisation

Certificat médical
Formulaire de licence

1 – INFORMATION DE L'ADHERENT

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : Quartier si V D'Ascq :

Date de naissance : / / Sexe : F M Nationalité :

Portable : / / / / Domicile : / / / /

ADRESSE MAIL LISIBLE (obligatoire) :

2 – SEANCES

TRIOLO	Lundi	<input type="checkbox"/> 19h45 à 20h30	<input type="checkbox"/> 20h30 à 21h15
	Mardi	<input type="checkbox"/> 19h45 à 20h30	
	Mercredi	<input type="checkbox"/> 19h45 à 20h30	<input type="checkbox"/> 20h30 à 21h15
	Jeudi	<input type="checkbox"/> 19h45 à 20h30	<input type="checkbox"/> 20h30 à 21h15
	Dimanche	<input type="checkbox"/> 13h30 à 14h15	<input type="checkbox"/> 14h15 à 15h00
BABYLONE	Lundi	<input type="checkbox"/> 20h10 à 20h55	
	Mercredi	<input type="checkbox"/> 20h10 à 20h55	
	Vendredi	<input type="checkbox"/> 20h10 à 20h55	

TARIF de mi-septembre à mi-juin : **250€ Accès illimitée**

150 € pour 1 séance par semaine

Nombre de places limitées – Entrée de la piscine INCLUSE –

Pendant les vacances scolaires, certaines séances peuvent être annulées. Consulter le site avannatation.fr

3 – REGLEMENT DE LA COTISATION

REGLEMENT DE LA COTISATION (séparé de la licence)	MONTANT
Cotisation	150€ / 250€
Parrain (-15€ pour 150€/ - 25€ pour 250€) ou Filleul (-8€ pour 150€ / -12€ pour 250€)	-
Frais de dossier pour les nouveaux adhérents : 15€	
Espèces ou Chèque(s) à établir à l'ordre de l'AVAN ou Chèques Vacances	
REGLEMENT DE LA LICENCE (séparé de la cotisation)	MONTANT
LICENCE	15 €
Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'AVAN (UNIQUEMENT)	Chèque n°

4 - Règlement COTISATION possible en 3 chèques, le jour de l'inscription

Banque :	N° Chèque : Juin 2024 €	N° Chèque : Octobre 2024 €	N° Chèque : Janvier 2025 €
----------------	----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

NB : C'est une facilité de paiement, la cotisation est annuelle. Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

En cas d'arrêt définitif de l'activité choisie aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale ou mutation, un justificatif sera exigé.

Droit à l'image : Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant par l'A.V.A.N., dans le cadre des compétitions et diverses activités :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements de l'association et je m'engage à m'y conformer.

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs :

A Villeneuve d'Ascq, le

Signature